

Lutte contre la pollution du ri Saint-Jean à Huppaye par traitement biologique, ce dans l'attente du réseau de collecte des eaux usées



Le ri Saint-Jean prend sa source à Ramillies avant de rejoindre la Grande Gette à la sortie de Jodoigne. À Huppaye, ce ruisseau subit une pollution due notamment aux nombreux rejets d'eaux usées domestiques directement dans le ruisseau. Ces rejets entraînent, outre la pollution de l'eau, des nuisances olfactives et visuelles.

Afin de contrer ces nuisances, dans l'attente de la chaîne complète de l'assainissement collectif (égouts, collecteurs et station d'épuration de l'in BW de Huppaye), la commune a décidé de lancer un projet pilote de lutte contre la pollution du ruisseau par traitement biologique.

Ce traitement consiste à épandre un produit biologique, à la surface du ruisseau, dans les fosses septiques et dans les canalisations de +/- 180 habitations concernées par ce hameau pilote. Ce produit sans danger pour l'homme, la faune et la flore donnera un coup de pouce à la capacité auto-épuratrice du cours d'eau. La commune compte donc sur la coopération des riverains pour mener à bien ce projet. Celui-ci est mené en collaboration avec le Contrat de rivière Dyle-Gette et la société Idlabel qui a remporté le marché public.

Pour les riverains directement concernés, de plus amples informations suivront.

Parallèlement à ce projet, nous comptons sur tous les habitants, riverains de cours d'eau ou non, afin d'adopter les bons gestes suivants :

- Ne pas utiliser de l'eau de javel ou d'autres produits biocides puissants
- Ne pas laver de véhicule à moteur à proximité des avaloirs (apport d'hydrocarbure au cours d'eau)
- Ne pas jeter des lingettes même biodégradables dans les WC
- Ne pas jeter les résidus de graisses et restes de repas dans les éviers
- Ne pas stocker de compost ni de déchets verts en crêtes de berges (ils causent des apports de matières organiques, étouffent le ruisseau et cause son eutrophisation, par pourrissement des racines, ils dégradent les berges mises à nus lors de fortes pluies.
- Ne rien stocker dans la bande légale de 6 mètres à partir de la crête de berge (évite ainsi que les produits de stockage soient emportés lors des crues)

Sachez que lors de rejets directs à la rivière, tous ces résidus vont lui causer bien des dégâts.

L'eau c'est la vie et il est essentiel de préserver nos ressources en eau. Votre commune s'associe au bon état des masses d'eau de surface dans l'intérêt des tous les citoyens, nous comptons aussi sur vous tous. Nos rivières sont fragiles, protégeons-les !

Pour toute information concernant ce projet, veuillez contacter Madame Emerence Quaghebeur (emerence.quaghebeur@commune-ramillies.be).

